

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 AVRIL 2010

L'AN DEUX MIL DIX , LE VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL A DIX-HUIT HEURES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames MASSELIN Yolande - DUPUIS Thérèse -
Messieurs LEMARCHAND Laurent -BUSSON Christophe - LEGOUPIL Jacques
ROSSIGNOL Etienne -

Étaient excusés : Madame MARTINOFF Jacqueline qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques LEGOUPIL
Monsieur FONTAINE Thomas qui a donné pouvoir à Monsieur ROSSIGNOL Etienne

Était absent : Monsieur GEOFFROY Frédéric

Monsieur Christophe BUSSON a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2010 ne soulève aucune remarque.

1 / Décision Modificative :

La trésorerie nous demande d'émettre un mandat au C/673 de 331,26 € pour l'annulation de 2 titres de recettes émis à tort concernant la redevance d'occupation du domaine public d'EDF.

1 - titre d'un montant de 161,26 € de 2005

2 - titre d'un montant de 170,00 € de 2007

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Compte	Intitulé du compte	Montant
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 331,26 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+331,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

2/ Garantie PARTELIOS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier , demandant à la commune de Sallenelles d'accorder une garantie partielle à hauteur de 220 000 € représentant 50 % d'un emprunt de 400 000 € à la Société PARTELIOS HABITAT qui se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 3 pavillons au "Hameau de la Perruque". Les autres 50 % sont garantis par le Département du Calvados.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du remboursement du prêt soit 60 semestres .

...suite de la réunion du 23 avril 2010 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder cette garantie partielle et autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ SDEC : Montant et étude définitive du projet effacement de réseau rue de Troarn.

Le Maire informe le conseil municipal du montant définitif à charge de la commune concernant l'effacement de réseau de la rue de Troarn.

Le montant initial prévu était de 70 781, 62 € que nous financions de la manière suivante :

-un versement de 35001 € en 2010 et le solde soit 3780 € en 6 ans (soit 6 934, 73 €/an).

Le montant définitif étant de 47 740, 88 € notre financement se fera comme suit :

- versement de 20 000 € pour 2010 et le solde de 27740, 88 € en 6 ans (soit 5 376, 62 €/an).

L'économie réalisée sur l'effacement de réseau rue de Troarn par la coordination avec les travaux ERDF, la possibilité de réutiliser des fourreaux de télécommunication et la suppression de candélabres nous permet de financer l'éclairage public Chemin des Pêcheurs et la sortie du village vers Merville-Franceville.

Le conseil autorise le Maire a demandé un chiffrage définitif pour cet éclairage.

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

4/Amortissement PLU et Site Internet.

A la demande de la Trésorerie, il convient d'amortir les immobilisations figurant au compte 202 (Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme) et au compte 205 (Concessions et droits similaires) sur une période de 5 ans.

Le Conseil municipal décide l'amortissement des immobilisations à l'unanimité.

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

5/ FCTVA 2010 .

Le Maire présente au conseil municipal le courrier en date du 8 mars 2010 émanant de la Préfecture du Calvados qui concerne les mesures du plan de relance relative au versement anticipé du fonds de compensation de la TVA.

Pour bénéficier du mécanisme du versement anticipé, la commune doit s'engager sur une progression de ses dépenses réelles d'équipement en 2010 d'au moins un euro par rapport à la moyenne des dépenses inscrites sur les comptes administratifs de 2005 à 2008.

La moyenne de référence communiquée est de 31 129 €

Sont pris en compte pour le calcul les montants inscrits au budget aux chapitres 20, 21 et 23 soit 34 921 €

Il est nécessaire d'établir une convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA entre Monsieur le Préfet du Calvados et la Commune de Sallenelles, représentée par son Maire, Jean-Louis GREFFIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, a établir et signer ladite convention et a effectuer auprès des services de la Préfecture toutes les démarches nécessaires.

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

...suite de la réunion du 23 avril 2010.....

6/ Tarifs Voyage :

L'excursion programmée le 04 mars 2010 au salon de l'agriculture à Paris a eu lieu. Afin de pouvoir encaisser les chèques, la trésorerie demande au conseil municipal de prendre une délibération fixant le montant de ce voyage et autorisant la commune à procéder à l'encaissement des chèques.

La participation s'élève à 20 € / personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'encaissement des chèques à l'ordre de la Mairie de Sallenelles.

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

7/ Création d'une régie.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une régie pour l'encaissement des chèques de location de la salle des fêtes et du "Petit Atelier" ainsi que divers autres chèques libellés en son nom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à créer la régie.

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

8/ Dénomination de la voie du lotissement du Hameau de la Perruque et numérotation.:

Il est nécessaire pour les nouveaux habitants du "Hameau de la Perruque" de décider du nom de la voie du lotissement et de la numérotation des maisons. Au cours de la discussion au sein du conseil, il a été évoqué plusieurs noms de rue et la possibilité de consulter la population. Au final, le conseil municipal a retenu comme nom :
rue Royal Marines Commando.

Votes pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

9/ Nomination de remplaçants aux diverses commissions suite à la démission d'un conseiller :

- Commission d'appels d'offre : Mme MASSELIN Yolande
- Centre communal d'action sociale : Mr LEMARCHAND Laurent

10/ Questions et informations diverses

- devis pour grilles pluviales rue de Caen et rond-point entrée bourg côté EST reçu de l'entreprise VALETTE
- demande de stationnement handicapé a été formulée pour la rue de Troarn.
- une exposition de peinture aura lieu du 17 au 30 juillet 2010 à la salle des fêtes de la commune.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé .

La séance est levée à 18 heures 50 minutes .

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal